



Ville de Pully  
**Municipalité**

---

**C 26/2006**

**Communication au Conseil communal**

**Lignes directrices de la Municipalité  
Législature 2006-2011**

Pully, le 15 novembre 2006

## Introduction

*Pully, une communauté vivante et dynamique*

*Pully, une ville attractive où il fait bon vivre*

*Pully, un centre régional rayonnant et entreprenant*

Par ces qualificatifs ambitieux, la Municipalité souhaite placer la législature 2006-2011 dans une perspective positive et porteuse d'espoir pour l'avenir.

Sans ignorer les difficultés que nous devons affronter et qui n'ont pas disparu comme par enchantement au seuil de la nouvelle législature, il nous appartient de relever un véritable défi : apporter, durant les cinq prochaines années, des réponses adéquates et concrètes aux problèmes actuels de notre ville.

A l'évidence, la Municipalité ne détient pas à elle seule les clés du succès d'une telle entreprise. Cet objectif ne pourra être atteint que par une volonté commune du Conseil communal et de la Municipalité, s'appuyant sur une relation de confiance mutuelle et de partenariat, avec à l'esprit l'intérêt de la collectivité pulliérane.

Ce document n'a pas d'autre objectif que de placer l'action quotidienne de la Municipalité dans un cadre stratégique global, s'appuyant sur des objectifs généraux et des actions spécifiques couvrant l'ensemble des domaines de la politique communale.

Ces lignes directrices s'inscrivent également en pleine conformité avec les buts généraux et objectifs du plan directeur communal adopté en 1995, charte du développement de la communauté pulliérane qui conserve aujourd'hui encore toute sa pertinence.

Forts de ces règles de conduite, dans un esprit collégial et respectueux des sensibilités politiques de chacun, les membres de la Municipalité s'attacheront à répondre à la confiance placée en eux par les électeurs.

- Etre à l'écoute des besoins et attentes de nos habitants
- Assainir les finances publiques
- Développer la responsabilité citoyenne
- Poursuivre nos objectifs sur la voie du développement durable

Par cet engagement fort et décidé, la Municipalité entend conduire une action dynamique, misant sur la durée, avec le soutien des membres du Conseil communal.

## 1. Aménagements publics et urbanisation

### *Objectifs généraux :*

- a) Développer l'urbanisation de la ville de manière harmonieuse et équilibrée, conformément aux buts et objectifs du Plan directeur communal
- b) Développer le concept de Pully « Ville centre », dans le cadre du projet d'agglomération (PALM)
- c) Favoriser l'implantation et le développement de sociétés commerciales et de services
- d) Inciter à la construction de nouveaux logements

### *Actions envisagées :*

- *Etudes et adoptions de PPA spécifiques*
- *Elaboration d'un Schéma directeur de l'Est lausannois (Transports & Aménagement du territoire)*
- *Révision du règlement communal sur les constructions (RCATC)*
- *Actualisation de la politique communale en matière de logements*
- *Projets d'aménagements urbains intégrant la dimension paysagère*

*Financement : par le biais du plan d'investissements et des budgets ordinaires*

## 2. Environnement et énergie

### *Objectifs généraux :*

- a) Compléter et améliorer le réseau d'épuration des eaux
- b) Requalifier et mettre en valeur les espaces publics
- c) Définir une politique énergétique communale encourageant les mesures novatrices en matière de protection de l'environnement et d'économie d'énergie
- d) Garantir l'approvisionnement et la distribution de l'électricité

### *Actions envisagées :*

- *Finalisation du PGEE et poursuite de la mise en séparatif*
- *Réhabilitation de la station de traitement des eaux usées (STEP)*
- *Etablissement d'une politique régionale des déchetteries*
- *Elaboration d'un « Plan directeur du paysage »*
- *Poursuite des démarches en vue de l'obtention du label « Cité de l'Energie »*
- *Négociation dans le cadre du projet intercommunal Harmonie*

*Financement : par le biais du plan d'investissements et des budgets ordinaires*

### 3. Infrastructures et patrimoine communal

#### *Objectifs généraux :*

- a) Préserver la qualité du patrimoine construit
- b) Mettre en valeur les propriétés communales
- c) Moderniser et améliorer progressivement l'approvisionnement en eau potable
- d) Entretien des routes communales et les réseaux d'infrastructures

#### *Actions envisagées :*

- *Préavis spécifiques d'équipement (infrastructures) et de rénovation (bâtiments)*
- *Etudes générales*
- *Mise en œuvre du partenariat avec l'AIEJ (Eaux du Jorat)*
- *Négociation avec la Ville de Lausanne*

*Financement : par le biais du plan d'investissements et des budgets d'entretien*

### 4. Mobilité

#### *Objectifs généraux :*

- a) Promouvoir l'utilisation des transports publics et la modération du trafic urbain
- b) Soutenir l'amélioration des transports publics (M2 et RO 8)

#### *Actions envisagées :*

- *Mise en œuvre progressive de zones 30km/h*
- *Intégration de mesures de modération de trafic aux projets d'entretien du réseau routier*
- *Elaboration d'un Schéma directeur de l'Est lausannois (Transports & Aménagement du territoire)*
- *Elaboration d'un plan de mobilité pour l'administration communale*

*Financement : par le biais des budgets ordinaires*

## 5. Sécurité publique

### *Objectifs généraux :*

- a) Maintenir une police municipale de proximité
- b) Garantir un niveau de sécurité correspondant aux attentes des habitants

### *Actions envisagées :*

- Etude et mise en œuvre d'actions de prévention
- Actions de rapprochement de la police avec la population
- Développement des prestations intercommunales

*Financement : par le biais des budgets ordinaires*

## 6. Politique de la jeunesse

### *Objectifs généraux :*

- a) Encourager l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle et favoriser leur intégration sociale
- b) Soutenir les actions régionales en faveur des jeunes adultes en difficulté
- c) Lutter contre le développement des incivilités et des actes de vandalisme

### *Actions envisagées :*

- Mise à disposition régulière de places d'apprentissage au sein de l'administration
- Etude et mise en œuvre d'actions de prévention
- Etude de l'opportunité d'un poste de « médiateur de rues »
- Maintien et amélioration des prestations parascolaires

*Financement : par le biais des budgets ordinaires et du plan d'investissements*

## 7. Politique sociale

### **Objectifs généraux :**

- a) Soutenir les personnes démunies et en difficulté, en coordination avec les régimes cantonaux d'aide sociale
- b) Faciliter l'exercice d'une activité économique par les parents de jeunes enfants
- c) Favoriser l'intégration des étrangers dans la communauté pulliérane
- d) Encourager les mouvements d'entraide bénévoles

### **Actions envisagées :**

- Structuration des mesures communales d'aide sociale (logements protégés, aides personnalisées, EMS, etc.)
- Développement des structures d'accueil de jeunes enfants, conformément à la législation cantonale
- Organisation de journées d'accueil et d'information citoyenne
- Impulsion nouvelle au bénévolat

**Financement :** par le biais des budgets ordinaires

## 8. Politique socioculturelle et sportive

### **Objectifs généraux :**

- a) Contribuer à développer l'intérêt des jeunes pour les activités culturelles et sportives
- b) Améliorer les liens de la population avec la vie associative locale
- c) Affirmer notre position « Ville centre » par le maintien d'une offre culturelle attractive et diversifiée

### **Actions envisagées :**

- Maintien d'un soutien actif aux mouvements juniors des clubs sportifs
- Soutien à la formation dans les domaines artistiques (musique, théâtre, danse)
- Appui à l'organisation de manifestations renforçant l'attractivité de la Ville de Pully et développant les liens de la population avec les sociétés locales

**Financement :** par le biais des budgets ordinaires

## 9. Finances publiques

### *Objectifs généraux :*

- a) Veiller à maintenir une fiscalité équitable et attractive
- b) Stabiliser l'endettement public et planifier le remboursement de la dette
- c) Respecter le plafond d'endettement fixé pour la législature
- d) Maintenir des conditions de travail et de rémunération attrayantes pour le personnel communal
- e) Défendre nos intérêts vis-à-vis du Canton et des autres communes

### *Actions envisagées :*

- Poursuite de la recherche d'économies dans le budget annuel de fonctionnement
- Optimisation de l'organisation des services de l'administration et de leur fonctionnement
- Maîtrise des dépenses d'investissement par une allocation des moyens financiers à disposition en fonction des priorités
- Réallocation des postes vacants en fonction de l'évolution des besoins et d'une analyse approfondie de leur nécessité
- Information et sensibilisation des députés de l'arrondissement à la situation financière de la ville, en particulier des effets péréquatifs

*Financement : si nécessaire, par le biais des budgets ordinaires*

## 10. Collaboration régionale

### *Objectifs généraux :*

- a) Assumer notre vocation de « Ville centre »
- b) Renforcer le rôle de l'Est lausannois dans le cadre régional
- c) Créer des liens plus étroits avec le nouveau district de Lavaux-Oron

### *Actions envisagées :*

- Participation aux activités intercommunales dans le cadre de Lausanne Région
- Mise en œuvre progressive du Plan d'agglomération Lausanne – Morges (PALM)
- Développement des collaborations intercommunales

*Financement : par le biais des budgets ordinaires ou des préavis spécifiques*

## **Conclusion**

Ces objectifs généraux, déterminés par la Municipalité, doivent se comprendre comme un cadre permettant le maintien de la qualité de la vie à Pully et la poursuite de prestations indispensables en faveur de la communauté pulliérane.

Les actions envisagées et décrites dans le présent document ne prétendent pas être exhaustives. Elles feront encore, pour la plupart, l'objet d'études et d'analyses avant leur mise en œuvre. De plus, ces actions ne pourront bien évidemment pas être menées sans un strict respect des priorités définies par la Municipalité et une planification financière rigoureuse.

La Municipalité et l'administration communale mettront tout en œuvre pour atteindre les buts fixés. Ils ne pourront cependant être pleinement réalisés sans l'adhésion et le concours actif du Conseil communal et de la population de Pully.

LA MUNICIPALITE